

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON: AGENCE FOURNIER

Rue Comfourt, 14

A PARIS: AGENCE HAYAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

L'EXÉCUTION D'ANASTAY

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 10 AVRIL

Union des Comités républicains
DU II^e ARRONDISSEMENT**J. CLAPOT**
Conseiller généralNous recevons du Comité central et du Comité de concentration républicaine du II^e arrondissement, les appels suivants, adressés aux électeurs de cet arrondissement :Comité central des Républicains radicaux
DU II^e ARRONDISSEMENT

Chers concitoyens,

Pour l'élection législative du 10 avril, redoutant pour la République les conséquences que les divisions auraient pu entraîner, les divers comités républicains du deuxième arrondissement se sont réunis pour une action commune.

Guidés par un sentiment de bon ordre, inspirés par l'amour du bien public, malgré des origines différentes, malgré des opinions sur certains points divergentes, ces comités se sont mis d'accord et ont élaboré un *Programme unique* qui comprend les réformes indiscutées que tous les républicains doivent attendre d'un gouvernement démocratique. Ils ont trouvé dans le Citoyen **CLAPOT**, conseiller général, un candidat sur qui l'union a pu se faire, nous pouvons le dire à l'unanimité.

Placés en face de la réaction dissimulée aujourd'hui sous l'étiquette républicaine, en face de gens habiles, artisans d'une politique de division, les comités ont fait preuve d'une grande sagesse ; ils ont donné la mesure de leur haut sentiment politique. Dans de telles conditions, les républicains des organisations du deuxième arrondissement pensaient qu'aucune candidature dissidente ne viendrait arrêter l'effondrement des anciens partis.

Les comités comptaient sans les visées d'une personnalité remuante, d'un candidat sans passé politique, sans états de services, sans autorité dans notre circonscription, sans comité, mais dont l'ambition est prête à seconder les intrigues qui se nouent contre les républicains convaincus et indépendants.

Chers concitoyens,

Vous rejetez la candidature de M. de Leiris avec autant d'empressement que celle qui se dissimule, selon la tactique imposée par le parti réactionnaire, sous un masque républicain.

Avec une perfidie puisée aux sources vives de l'éducation cléricale, M. Gayet essaye de donner le change sur la véritable signification de la candidature du citoyen Clapot.

Ce procédé, qui pourrait être habile dans d'autres circonstances, n'est ici qu'un piège grossier. Le citoyen Clapot est né à Lyon ; conseiller municipal du deuxième arrondissement de 1878 à 1883, conseiller général du premier canton depuis 1883, ses votes sont connus.

A la Chambre des députés, il continuera la politique de réformes, de progrès, de liberté, qui lui a fait garder pendant quinze années la confiance des électeurs du deuxième arrondissement.

Citoyens, vous voterez pour le citoyen **Jean CLAPOT**, membre du Comité central, conseiller général du Rhône.

Vive la République !

Pour le Comité central des Républicains du deuxième arrondissement :

La Commission exécutive :

Bardis, Brotouillère, Fourrier, Labrousse, Martinot, Mignot, Thisy, Thomas.

AVIS ÉLECTORAL TRÈS IMPORTANT

Les citoyens ayant habité le quartier Grôlée et qui n'ont pas fait leur déclaration de changement de domicile sont restés électeurs au 2^e arrondissement.Ils pourront donc retirer leurs cartes d'électeurs, soit à la mairie du 2^e arrondissement dans la journée d'aujourd'hui samedi, soit dans les bureaux de vote le jour de l'élection.La démocratie du 2^e arrondissement compte sur eux pour voter pour le citoyen **J. CLAPOT**, candidat des comités républicains du 2^e.Comité de Concentration républicaine
DU II^e ARRONDISSEMENTLe comité de concentration républicaine du II^e arrondissement adresse aux électeurs l'appel suivant :

Chers concitoyens,

A la veille de l'ouverture du scrutin, le comité de concentration républicaine du II^e arrondissement, formé de toutes les fractions indépendantes du parti démocratique, a pour devoir d'affirmer publiquement les principes d'honnêteté politique et d'émancipation républicaine qui ont présidé à sa constitution.

Ce comité, il faut qu'on le sache, composé d'industriels, commerçants, ouvriers, en offrant à toutes les nuances du parti républicain un terrain largement ouvert à la libre discussion, s'appliquera en toute circonstance à dissiper les malentendus, à déjouer les compromissions, à sauvegarder les véritables intérêts de la démocratie lyonnaise. Tous ceux qui ont à cœur le souci des libertés publiques, la fierté de l'indépendance, l'amour du pays répondront à notre appel.

Électeurs,

La publication du manifeste, rédigé en commun par l'Union des Comités républicains du II^e arrondissement en faveur de la candidature de protestation du citoyen **Clapot** avait d'ailleurs nettement défini, dans notre circonscription, la situation électorale.

En face des deux candidatures nouvelles qui, habilement concertées, viennent à la dernière heure solliciter vos suffrages, une explication est devenue nécessaire.

Que voyons-nous aujourd'hui ? D'un côté, deux avocats, MM. Gayet et de Leiris, c'est-à-dire les *Flottards* de l'arrondissement, dont les candidatures néo-républicaines ou réactionnaires, nées dans quelque officine anonyme, ne trouvent pas même de parrain pour les recommander aux électeurs ; de l'autre toutes les fractions du parti républicain, modérées ou avancées, unies dans un même sentiment d'indépendance électorale, fixant librement, intentionnellement leur choix sur le citoyen **Clapot**, candidat de la discipline et de la protestation.

Chers concitoyens,

Vous connaissez le programme de réformes pratiques qui a été accepté par le candidat de la Concentration républicaine : c'est à cette politique d'énergie et de prévoyance qui, seule, peut assurer la marche en avant de la démocratie, sans arrêt comme sans révolution, que notre candidat apportera le concours de sa longue expérience, de ses vieilles convictions républicaines.

Vous reconnaissez comme ils le méritent, ces prétendus défenseurs de la démocratie

— que la démocratie ne connaît même pas — qui tentent à la dernière heure de jeter la division dans vos rangs leur prouvant ainsi, par vos suffrages éclairés, que vous n'entendez pas suivre dans une voie dangereuse, ceux qui, par excès d'ambition ou de jeunesse, volontairement ou non, se font les auxiliaires de menées habiles ou de louches compromissions.

Électeurs du 2^e arrondissement, Soucieux de votre dignité, vous défendrez avec énergie l'indépendance nécessaire de la démocratie ; vous la ferez triompher, en votant tous, dimanche, pour le citoyen **Clapot**, conseiller général.

Pour le Comité :

La Commission permanente :

Barral, bijoutier ; Bellat, marchand-boucher ; Bernard, industriel ; Boudon, négociant ; Boyer, entrepreneur de transports ; Charvot, commerçant ; Frank, chef d'institution ; Gaud, restaurateur ; Gillette, économiste ; Jacob, tourneur en cuivre ; Maynard, expert en comptabilité ; Perret, marchand de vins ; Reynier, avocat ; Saint-Bonnet, ouvrier ; Sena-Pouzet, commerçant ; Treynet, commerçant.

La Commission exécutive :

Arban, négociant ; Bajard, entrepreneur ; Baudot, commerçant ; Coquet, docteur en droit ; Daronot, commerçant ; Delogé, entrepreneur ; Didier, vice-président de la chambre syndicale des restaurateurs ; Massendes, voyageur de commerce ; Méjat, marchand-boucher ; Morel, employé de banque ; Nuel, instituteur en retraite ; Orceel, docteur en médecine ; Perrot, comptable ; Rollet, commerçant ; Tivard, restaurateur ; Villebrun, marchand-boucher ; Vuillet, professeur.

L'AVENTURE D'ANNECY

Comme on l'a vu dans notre compte rendu de la séance d'hier au Conseil municipal, l'étude du projet des eaux d'Anancy est renvoyée à la prochaine session — et à la prochaine éditité.

Le Conseil, en agissant ainsi, a donné une sévère leçon de prudence, de logique et de convenance aussi — à ceux qui se flattaient d'embarquer la ville dans une nouvelle aventure aussi aléatoire, aussi peu étudiée, aussi fertile en traquenards, en contestations et en déboires que celle de la rue Grôlée.

Il a estimé que c'était assez pour les Lyonnais et pour leurs enfants d'une pierre au cou semblable à celle dont M. Ferrand et sa société tiennent le bout... qu'ils ne lâcheront ni de si tôt, ni si facilement. Dans tous les cas, au moment de remettre leur mandat aux électeurs, nos conseillers municipaux ont pensé que leurs successeurs, — nommés justement par une population qui venait d'être mise au courant de cette édifiante discussion, — auraient peut-être pris une décision, les renseignements et l'autorité morale qu'eux-mêmes n'avaient évidemment pas.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans un certain courage qu'ils ont dû agir. Dans cette affaire, comme dans tant d'autres, une pression énorme était exercée sur eux par le syndicat qui dispose, depuis trop longtemps, de toutes nos entreprises et de tous nos services publics.

Ce projet d'Anancy, proné par un journal de notre ville lorsque personne

encore n'en avait connaissance, a été, ces jours passés, défendu par ce journal avec une vivacité et avec des menaces qui donnaient singulièrement à réfléchir à ceux auxquels on osait dire : Votez, ou gare les élections du 1^{er} Mai.

Malheureusement pour les industriels si énergiquement patronnés par le syndicat politico-financier du Rhône, les tentatives d'intimidation de l'organe officiel du syndicat semblent, chaque jour, moins redoutables.

Il s'est élevé, dans la population électorale de notre ville, une immense protestation contre ceux qui prétendaient s'installer ici comme en pays conquis et n'admettaient qu'eux, leurs commanditaires et leurs créatures à avoir leur place au soleil — à ce soleil qui, cependant, luit pour tout le monde.

L'élection Thévenet, montrant d'abord quel mépris ces messieurs avaient des désirs des comités électoraux, a été signalée ensuite par de tels procédés, de tels crocs-en-jambe à la libre sincérité du scrutin, que l'opinion publique s'est enfin émue de l'état de siège organisé chez nous par quelques individualités sans mandat, sans autorité — et surtout sans scrupules.

Cependant, déjà à ce moment, on avait pu assister au réveil de la démocratie, lassée enfin d'être menée en lisières et à la cravache. Quelques jours après, l'élection de Saint-Genis-Laval était pour le syndicat un échec aussi complet que retentissant. Il avait vu son candidat rester sur le carreau — et, du même coup, il avait, de propos délibéré, sans excuse possible, livré à la réaction un siège républicain de notre conseil général.

Ce fut un cri de réprobation : Où nous menaient donc ces meneurs ? — et c'est à la suite de ce déplorable incident que la candidature Clapot acclamée par toutes les organisations électorales du deuxième arrondissement, — par celles qui ne partageaient pas ses idées politiques, comme par celles avec lesquelles il était en communion d'idées et de doctrines — démontrait clairement que, cette fois, la démocratie en avait assez et entendait faire ses affaires elle-même.

C'est à ce moment qu'est arrivée l'aventure d'Anancy, — aventure sur la moralité de laquelle nous ne croyons pas le moment venu d'insister à fond, — mais aventure ne l'oublions pas, lancée dans le public et patronnée par le Progrès.

Autrefois, c'est triste à dire, il suffisait de ce patronage pour qu'une majorité se formât dans le conseil municipal. Il y avait toujours, pour la compléter, des hésitants qui se disaient : si je mécontente le syndicat, je ne serai pas élu.

Mais hier, c'est le sentiment opposé qui semble avoir prévalu ; et nous voyons que les mêmes hésitants se sont dit plutôt : Si je me déclare l'homme du syndicat, je risque d'être confondu avec lui dans l'antipathie du corps électoral, — par conséquent, je marche avec mes électeurs contre le syndicat.

Or, la crainte de l'électeur étant le commencement de la sagesse, nous ne pouvons que féliciter nos municipaux de s'être dérobé à leur tour à un joug

qui, d'ailleurs, apparaît de moins en moins profitable.

Et de l'aventure d'Anancy, nous tirerons cette conclusion, que voilà encore une preuve donnée par le conseil municipal de Lyon, que tout a une fin — même la terreur ; — et ce nouveau symptôme nous est d'un excellent présage pour les libres et démocratiques élections du 1^{er} mai.

PAUL BERTNAY.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LA SÉANCE D'HIER

Les Couloirs du Palais-Bourbon

Paris, 8 avril.

Dans les couloirs de la Chambre qui sont aujourd'hui très animés bien qu'il n'y ait pas séance, on commente les incidents de la journée d'hier. L'avis unanime est que la question n'a pas fait un pas.

Le sentiment de la Chambre reste le même : elle est toute disposée à voter les crédits, mais à la condition que le gouvernement s'expliquera nettement sur l'affectation qu'il entend leur donner et sur la politique coloniale qu'il compte suivre.

Ce que ne veut pas la Chambre, c'est s'engager à la légère dans une expédition dont les conséquences sont impossibles à prévoir.

On croit du reste que le gouvernement, édifié par les incidents de la séance d'hier, modifiera son attitude et arrêtera dans le conseil de demain le sens et la portée des nouvelles déclarations qu'il devra faire.

LES JOURNAUX

Paris, 8 avril.

La séance d'hier, à la Chambre, est commentée par toute la presse. Voici ce qu'en dit le *Journal des Débats* :

Il est à souhaiter que le gouvernement, tout en se maintenant dans l'attitude qu'il a prise, montre samedi un peu plus d'énergie défensive, d'élévation et d'éclat, les crédits qu'il demande seront certainement votés.

M. de Mun et M. Le Provost de Launay lui-même se sont montrés disposés à en voter de plus considérables, mais l'argent ne suffit pas en pareille matière, il faut encore inspirer confiance et montrer nettement au pays le but qu'on veut atteindre et qu'on ne dépassera pas.

Le *Siècle* :

La Chambre émettra-t-elle demain un vote plus éclairé que celui qu'elle aurait pu émettre hier ?

Voilà qui est fort douteux. Ce qui est certain, c'est qu'on verra se renouveler demain les scènes d'hier, et que la Chambre ne saurait trouver une augmentation de prestige dans un manque de tenue contre lequel le président a dû protester avec énergie.

L'*Estafette* estime que le gouvernement doit montrer plus d'audace que M. Loubet n'en a fait preuve hier.Le *Radical* dit :

La pire des politiques est celle qui consiste à n'en pas avoir. Il nous paraît que nous procédons au Soudan et au Dahomey comme nous avons procédé au Tonkin, et quand nous entendons le gouvernement nous jurer que nous nous bornons à la rive droite du Niger, il nous semble entendre l'écho des fausses protestations par lesquelles on s'engageait à se borner à l'occupation du Delta. Voulez-vous qu'il en soit

ainsi ? Dites-le. Voulez-vous qu'il en soit autrement ? Dites-le encore. Mais, de grâce, ayez une politique et que le pays sache à quoi s'en tenir.

La Lanterne :

Le gouvernement va, timide, incertain, au gré des événements, au jour le jour, subissant le fait accompli, ne voulant même pas prévoir le lendemain... Rien n'est plus alarmant, rien n'est plus dangereux que cette inconscience et cet abandon. Qu'on s'explique donc une fois pour toutes, et, bonne ou mauvaise, qu'on ait une politique suivie. Il en est tout juste temps.

L'Événement :

Le drapeau une fois engagé, on ne peut pas reculer. Que l'on fasse donc et que l'on fasse vite tout ce qu'il faut pour le couvrir. Après, on avisera.

Le Rappel :

En renvoyant à demain la suite de la discussion, la Chambre a rouvert la carrière à une discussion aussi étendue que celle d'hier.

Le Voltaire :

Si l'on a parlé longuement hier, on n'a pas dit ce qu'il importe à la Chambre et au pays de savoir : Quelle est exactement notre situation au Soudan ? Qu'allons-nous y faire et que pouvons-nous espérer ? Le gouvernement fera bien d'éclaircir ces deux points avant que la Chambre se prononce.

Le *Mot d'Ordre* dit que la politique africaine, et non la politique coloniale, est en France, en cause dans le débat actuel, et il reproche au gouvernement d'avoir tout fait pour confondre les deux questions.

SÉNAT

Paris, 8 avril.

La séance est ouverte, à 2 h. 10, sous la présidence de M. Le Royer. Le Sénat adopte divers projets de loi d'intérêt local.

M. Baragnon questionne le ministre de l'intérieur au sujet des fraudes dans la confection des listes électorales dans la commune de Graveson, près d'Arles.

Il demande au ministre pourquoi le préfet n'a pris aucune mesure contre le maire de cette commune.

M. Loubet répond que les faits rapportés par M. Baragnon ne sont pas exacts. Il n'a été apporté aucune preuve que plusieurs personnes aient été indûment portées sur les listes.

Après la réplique de M. Baragnon, l'incident est clos.

On adopte le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur les exercices de 1891 et 1892.

Le Sénat adopte, après de longues explications de M. Frezoul, un projet de loi ouvrant un crédit de 15,000 francs pour frais d'établissement d'une ligne télégraphique reliant les vallées d'Andorre à la France.

Ensuite on adopte un projet de loi approuvant les conventions et les arrangements de l'Union postale universelle conclus à Vienne, et modifiant le tarif des envois des valeurs déclarées à l'intérieur.

Le Sénat adopte un projet de loi concernant le service des colis postaux, après quelques explications de M. Jules Roche, qui déclare que le service sera fait par tous les trains express, et que les compagnies étudieront la création de nouveaux trains spéciaux.

Le Sénat vote enfin :

1^o Le projet de loi ayant pour objet la rétrocession à la compagnie du Nord de la ligne de Paris à Creil par Chantilly ; 2^o Le projet prorogant le délai fixé pour les expropriations nécessaires à l'établissement d'un embranchement sur

Feuilleton de L'ECHO DE LYON

9 avril

28

Le Bossu
OU LE PETIT PARISIEN

DEUXIÈME PARTIE

L'HOTEL DE NEVERS

Au bas de l'estrade se trouvait « la maison » Navailles, Gironne, Montaubert, Nocé, Oriol, etc. ; ils furent les premiers à se ranger pour faire un large passage aux deux époux.

— Bon petit ménage ! dit Nocé pendant qu'ils montaient les degrés de l'estrade.

— Chut ! fit Oriol, je ne sais si le patron est content ou fâché de cette apparition.

Le patron, c'était Gonzague. Gonzague lui-même ne le savait peut-être pas. Il y avait un fauteuil préparé d'avance pour la princesse. Ce siège était à l'extrême droite de l'estrade, près de la table occupée par M. le cardinal. A droite de la princesse se trouvait immédiatement la draperie couvrant la porte particulière de l'hémicycle. La porte était fermée et

la draperie tombait. L'agitation produite par l'arrivée de M^{me} de Gonzague fut du temps à se calmer. Gonzague avait dans doute quelque changement à faire dans son plan de bataille, car il semblait plongé dans un recueillement profond. Le président fit donner une seconde fois lecture de l'acte de convocation, puis il dit :

— M. le prince de Gonzague ayant à nous exposer ce qu'il veut de fait et de droit, nous attendons son bon plaisir.

Gonzague se leva aussitôt. Il salua profondément sa femme d'abord, puis les juges pour le roi, puis le reste de l'assistance. La princesse avait baissé les yeux après un rapide regard jeté à la ronde. Elle reprit son immobilité de statue.

C'était un bel orateur que ce Gonzague : tête haute portée, traits largement sculptés, teint brillant, œil de feu. Il commença d'une voix retenue et presque timide :

— Personne ici ne pense que j'aie pu réunir une pareille assemblée pour une communication d'un intérêt ordinaire.

— Qu'on me permette d'abord, continua-t-il, de remercier tous ceux qui, en cette occasion, ont honoré notre famille de leur bienveillante sollicitude. Monsieur le régent le premier, monsieur le régent, dont on peut parler à cœur ouvert, puisqu'il n'est pas au milieu de nous, ce noble, cet excellent prince, toujours en tête quand il s'agit d'une action digne et bonne...

Des marques d'approbation non équivoque se firent jour. « La maison » applaudit chaleureusement du bonnet.

— En second lieu, poursuivit Gonza-

gue, madame la princesse, qui, malgré sa santé languissante et son amour pour la retraite, a bien voulu se faire violence à elle-même et redescendre des hauteurs où elle vit jusqu'au niveau de nos pauvres intérêts humains. En troisième lieu, ces grands dignitaires de la plus belle couronne du monde.

Tout cela fut prononcé avec une mesure parfaite, de cette voix nombreuse et sonore qui est le privilège des Italiens du nord. C'était l'exorde. Gonzague sembla se recueillir. Son front s'inclina et ses yeux s'abaissèrent.

— Philippe de Lorraine, duc de Nevers, continua-t-il d'un accent plus sourd, était mon cousin par le sang, mon frère par le cœur.

Dix-huit ans écoulés depuis la nuit fatale n'ont point adouci l'amertume de nos regrets... Sa mémoire est là ! interrompit-il en posant la main sur son cœur et en faisant trembler sa voix ; sa mémoire vivante, éternelle, comme le deuil de la noble femme qui n'a pas daigné de porter mon nom après le nom de Nevers.

Tous les yeux se dirigèrent vers la princesse. Celle-ci avait le rouge au front. Une émotion terrible décomposait son visage.

— Ne parlez pas de cela ! fit-elle entre ses dents serrées ; voilà dix-huit ans que je passe dans la retraite et dans les larmes !

Celle-ci reprit, répondant à l'observation du cardinal :

— Non pas à même titre, Votre Eminence, s'il m'est permis de vous contredire, mais à titre supérieur, puisque madame la princesse est femme et veuve de Nevers. Je m'étonne qu'il se soit trouvé parmi nous quelqu'un pour oublier, ne fût-ce qu'un instant, le respect profond qui est dû à madame la princesse de Gonzague.

Chaverny se mit à rire dans sa barbe.

— Si le diable avait des saints, pensait-il, je placerais en cour de Rome pour que mon cousin fût canonisé !

Le silence se rétablit. L'escarmouche effrontée que Gonzague venait de tenter sur un terrain brûlant avait réussi.

Il releva la tête et reprit d'un ton affirmé :

— Philippe de Nevers mourut victime d'une vengeance ou d'une trahison. Je dois glisser très légèrement sur les mystères de cette nuit tragique. M. de Caylus, père de M^{me} la princesse, est mort depuis longtemps, et le respect me ferme la bouche.Comme il vit que M^{me} de Gonzague s'agitait sur son siège, prête à se trouver mal, il devina qu'un nouveau défi resterait sans réponse. Il s'interrompit donc pour dire avec un ton d'exquise et bienveillante courtoisie :

— Si madame la princesse avait ici quelque communication à nous faire, je m'empresserais de lui céder la parole.

Aurore de Caylus fit effort pour parler, mais sa gorge, convulsivement serrée, ne put donner passage à aucun son. Gonzague attendit quelques secondes, puis il poursuivit :

— La mort de M. le marquis de Caylus, qui, sans nul doute, aurait pu fournir de précieux témoignages, la situation éloignée du lieu où le crime fut commis, la fuite des assassins, et d'autres raisons que la plupart d'entre vous connaissent, ne permettent pas à l'instruction criminelle d'éclaircir complètement cette sanglante affaire. Il y eut des doutes : un soupçon plana, enfin justice ne put être faite. Et pourtant, messieurs, Philippe de Nevers avait un autre ami que moi, un ami plus puissant. Cet ami, ai-je besoin de le nommer ? vous le connaissez tous : il a nom Philippe d'Orléans, il est régent de France. Qui

oserait dire que Nevers assassiné a manqué de vengeurs ?

Aurore de Caylus collait son mouchoir sur ses lèvres où le sang venait, l'indignation lui serrait la poitrine.

— Messieurs, reprit Gonzague, j'arrive aux faits qui ont motivé votre convocation. Ce fut en m'épousant que madame la princesse déclara son mariage secret, mais légitime, avec le feu duc de Nevers. Ce fut en m'épousant qu'elle constata légalement l'existence d'une fille issue de l'union. Les preuves écrites manquaient, le registre paroissial, lacéré en deux endroits, ne portait aucune constatation, et je suis forcé de dire encore que M. de Caylus vivant garda le silence. A l'heure qu'il est, nul ne peut interroger sa tombe. La constatation dut se faire au moyen du témoignage sacramental de dom Bernard, chapelain de Caylus, lequel inscrivit mention du premier mariage et de la naissance de mademoiselle de Nevers en marge de l'acte qui donna mon nom à la veuve de Nevers. Je voudrais que madame la princesse voulût bien prêter à mes paroles l'autorité de son adhésion.

Aurore de Caylus resta muette. Mais le cardinal de Bissy, s'étant penché vers elle, se releva et dit :

— Madame la princesse ne conteste point.

Gonzague s'inclina et poursuivit :

La suite à demain.

la ligne de Lyon à Montbrison du chemin de fer de Lyon-Saint-Just à Vaugneray.

Le Sénat s'ajourne à demain à cinq heures.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

L'EXECUTION D'ANASTAY

Paris, 8 avril.

L'exécution d'Anastay aura lieu demain matin, place de la Roquette, à 5 h. 1/4, ainsi que le porte l'ordre d'exécution remis par le procureur général au bourreau.

Il était cinq heures de l'après-midi, quand le dossier a été apporté du ministère de la justice au parquet du procureur général.

MM. Deibler et Beaumes, directeur de la Roquette qui attendaient au palais de justice, ont été informés aussitôt. Un assurant dans les couloirs du palais, que le bourreau venait de remettre au parquet une lettre de menaces qu'il aurait reçue d'un anarchiste. M. Deibler serait, d'après cette lettre, menacé de sauter prochainement.

La préfecture de police a donné des ordres très sévères pour l'exécution. On ne sera admis que sur la présentation du coupe-file photographique.

Voici, à titre de renseignement, la dépêche que nous avons reçue dans la journée avant celle qui nous annonce pour demain, l'exécution de l'assassin de la baronne Deland :

Paris, 8 avril.

Anastay a reçu hier la visite de M. Pabbé Valladier ; il lui a demandé de lui raconter tous les détails d'une exécution. L'audition s'est rendue aux prières instantes du prisonnier. Depuis ce moment, Anastay ne lit plus, ne fume plus, ne joue plus aux cartes ; il ne pense qu'au jour de l'exécution et ne parle à ses gardiens que de guillotine.

Au parquet, on se demande si la lettre qu'Anastay a adressée à son frère ne tendrait pas à faire croire qu'il ne possède pas toute sa raison et si cette lettre n'a pas été insérée par sa famille. On montre à cet égard, une très grande réserve, et des ordres formels ont été donnés pour que le condamné ne puisse voir personne.

Autour du Parlement

Commission des Services administratifs

Paris, 8 avril.

La commission des services administratifs a entendu M. Reinach, qui a défendu sa proposition tendant à la création d'un ministère des colonies.

M. Loubet a fait savoir qu'il acceptait, en principe, cette proposition.

Sur la proposition de M. Turrel, la commission a décidé de prendre l'initiative d'un projet portant que tous les ministères seront établis en vertu d'une loi et qu'ils ne pourront être supprimés que par une autre loi.

Si ce projet n'était pas adopté, l'initiative de la création du ministère des colonies serait laissée tout entière au gouvernement.

La Loi sur la Presse

Huit délégués nommés par les groupes du Sénat pour la loi sur la presse, se sont réunis sous la présidence de M. Cazot. Ils se sont communiqué les délibérations qui ont été échangées dans leurs groupes respectifs, et ont commencé la discussion des modifications demandées, sans aboutir à une résolution ferme.

La Commission de l'Armée

MM. de Freycinet, Cavaignac et Jammes ont été entendus par la commission de l'armée sur le projet de l'armée coloniale.

Les membres du gouvernement ont insisté auprès de la commission pour faire aboutir le plus tôt possible ce projet et, pour cela, ils demandent à la commission de distraire du projet voté par la Chambre, l'article 4, relatif au recrutement colonial qui soulève de grosses difficultés.

Cet article est l'objet de l'amendement de M. Lenoël et de M. de Lourties, qui proposent d'incorporer les contingents coloniaux dans l'armée coloniale.

Le gouvernement déclare qu'il donnera satisfaction à cet amendement dans la mesure du possible, mais que cette question pourrait être réglée ultérieurement d'une manière définitive.

Ce qu'il faut avant tout, c'est voter le principe de l'armée coloniale.

La commission délibérera ultérieurement sur la proposition du gouvernement.

Une interpellation

M. Després a informé M. Loubet de son intention de le questionner au sujet de la ratification du budget de l'assistance publique.

Le Groupe républicain radical socialiste

L'ancienne extrême gauche reconstituée sous le nom de groupe républicain radical socialiste, s'est réunie cette après-midi pour discuter de nouveau la question de savoir s'il y a lieu de rédiger un manifeste.

Le groupe a décidé de ne pas rédiger de manifeste.

A LA COMMISSION DES DOUANES

Les négociations avec les Etats-Unis. Audition de M. Jules Roche.

Paris, 8 avril.

M. Jules Roche, ministre du commerce, a été entendu par la commission des douanes sur le projet de loi tendant à faire profiter les Etats-Unis du tarif minimum en ce qui concerne certains produits originaires des Etats-Unis.

Le ministre a expliqué que le cabinet de Washington nous avait avisés qu'il allait nous appliquer l'article 3 du bill Mac-Kinley et que l'Allemagne lui accordait le traitement de l'Autriche-Hongrie. Les négociations sont engagées.

En bloc, nous envoyons pour 17 millions de marchandises en franchise aux Etats-Unis. De ce chef nous payons des droits de douane de 1,200,000 francs. Les Etats-Unis demandent une franchise égale.

M. Jules Roche a fait exclure du compte à faire les 8 millions de café, car les cafés ne sont pas des marchandises produites comme celles dont parle l'article 3 du bill Mac-Kinley. Ceci fut admis. Nous n'étions plus en présence que des sucres, des mélasse et des peaux. Pour chiffres, nous avons pris les chiffres américains du commerce spécial, suivant nos conventions. C'est dans ces conditions que nous sommes arrivés à 7 millions 200,000 francs de marchandises composées de merrains, pavés de bois, fruits frais tapés, comme il est dit au projet de loi.

Après avoir entendu le ministre, la commission a approuvé le projet de loi à l'unanimité et a nommé M. Méline rapporteur.

Informations Politiques

L'AMBASSADEUR D'ITALIE A BERLIN

Rome, 8 avril.

Un décret royal nomme le comte de Taverna ambassadeur à Berlin.

LES ANGLAIS EN EGYPT

Le Caire, 8 avril.

Des habitants indigènes et européens, des officiers des armées égyptienne et britannique ont offert, hier soir, un banquet au général Grenfell.

Le général Grenfell a fait l'éloge de l'armée égyptienne et a ajouté que le nouveau khédive était disposé à tout faire pour l'armée.

Nouvelles Militaires

Paris, 8 avril.

M. le général Gallimard conservera provisoirement la direction de l'infanterie, bien que nommé général de division.

Le maintien du général Gallimard au ministère est conforme aux décisions prises à l'égard des généraux Mathieu, directeur de l'artillerie, et Mensier, directeur du génie ; ils ont conservé leurs fonctions, lorsqu'ils ont reçu la troisième étoile.

Le général Brault, chef de cabinet du ministre, résiliera ses fonctions pour succéder, à Nancy, au général Hervé, dans le commandement de la 11^e division d'infanterie.

Il est beaucoup question au ministère de la guerre d'intrigues qui tendraient à écarter M. le général Warnet du conseil supérieur où il doit succéder au général Thomassin.

M. de Freycinet saura rendre au commandant du 17^e corps la justice qui lui est due, en l'appelant à la haute situation d'inspecteur et de commandant éventuel des corps d'armée du centre. Les deux candidatures qui se sont produites pour la vacance du conseil supérieur de la guerre aboutiront à leur heure, lorsque, au milieu de l'année, les généraux Galland et Haillot seront atteints par la limite d'âge.

LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE

Une Circulaire électorale de l'évêque de Mende

Paris, 8 avril.

L'évêque de Mende vient d'adresser à tous les curés de son diocèse la circulaire suivante :

« Monsieur le curé, « A l'époque des dernières élections, plusieurs de mes prêtres ont été inquiétés pour le langage qu'ils avaient tenu en chaire sur ce sujet, quelques-uns même ont vu leur traitement supprimé. Pour obvier à cet inconvénient, je vous prie de lire en chaire la circulaire suivante sans y ajouter aucun commentaire. « Votre bien humble serviteur, « NARCISSE, évêque de Mende. »

« Nos très chers frères, « Notre Saint-Père le pape, élu de nos discordes politiques, plus ému encore de la guerre faite en France à la religion, nous engage à nous unir fortement pour soutenir l'intérêt de Dieu, de l'Eglise, des âmes. « Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

« Or, les conseils municipaux ont à connaître de beaucoup de choses concernant la religion, et plusieurs même dans notre diocèse, ont pris des arrêtés contre la religion. Il est donc important que vous ne fassiez entrer dans la municipalité que de bons chrétiens. « Vous devrez demander ou faire demander à chacun des candidats de prendre l'engagement de soutenir en tout, dans le conseil, les intérêts de la religion ; si le candidat ne s'y engage pas nettement, vous êtes tenus en conscience à lui refuser votre vote. Sachez bien que si un candidat nommé par vous, sans avoir fait cette promesse, venait à proposer et à faire adopter une mesure antireligieuse, vous seriez responsables de cette mesure devant Dieu, devant l'Eglise, devant votre conscience et vous devriez vous excuser en confession d'avoir porté au pouvoir un persécuteur de l'Eglise. »

Rouen un paquet cacheté et ficelé

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIÈME PARTIE

Cette immobilité de l'aveugle le glaçait. Il avait cherché des yeux la place où il devait frapper sa victime... Il l'avait trouvée... Qui donc le retenait d'en finir ?

Enfin, il fit un bond et porta en pleine poitrine un coup de son épée à Michel Strogoff.

Un mouvement imperceptible du couteau de l'aveugle détournait le coup. Michel Strogoff n'avait pas été touché, et, froidement, il sembla attendre, sans même la dévier, une seconde attaque.

Une sueur glacée coulait du front d'Ivan Ogareff. Il recula d'un pas, puis fonda de nouveau. Mais, pas plus que le premier, ce second coup ne porta. Une

simple parade du large couteau avait suffi à faire dévier l'inutile épée du traître.

Celui-ci, fou de rage et de terreur en face de cette vivante statue, arrêta ses regards épouvantés sur les yeux tout grands ouverts de l'aveugle. Ces yeux, qui semblaient lire jusqu'au fond de son âme et qui ne voyaient pas, qui ne pouvaient pas voir, ces yeux opérèrent sur lui une sorte d'effroyable fascination.

Tout à coup, Ivan Ogareff jeta un cri. Une lumière inattendue s'était faite dans son cerveau.

— Il voit, s'écria-t-il, il voit !...
Et, comme un fauve essayant de rentrer dans son antre, pas à pas, terrifié, il recula jusqu'au fond de la salle.

Alors, la statue, s'anima, l'aveugle marcha droit à Ivan Ogareff, et se plaçant en face de lui :

— Oui, je vois ! dit-il. Je vois le coup de knout dont je t'ai marqué, traître et lâche ! Je vois la place où je vais te frapper. Défends ta vie. C'est un duel que je daigne t'offrir. Mon couteau me suffira contre ton épée.

— Il voit ! se disait Nadia. Dieu secourable, est-ce possible !

Ivan Ogareff se sentit perdu. Mais, par un sursaut de sa volonté, reprenant courage, il se précipita l'épée en avant sur son impassible adversaire. Les deux lames se croisèrent, mais au choc du couteau de Michel Strogoff, manié par cette main de chasseur sibérien, l'épée

voila en éclats, et le misérable, atteint au cœur, tomba sans vie sur le sol.

A ce moment, la porte de la chambre, repoussée du dehors, s'ouvrit. Le grand-duc, accompagné de quelques officiers, se montra sur le seuil.

Le grand-duc s'avança. Il reconnut à terre le cadavre de celui qu'il croyait être le courrier du czar.

Et alors, d'une voix menaçante :

— Qui a tué cet homme ? demanda-t-il.

— Moi, répondit Michel Strogoff.

Un des officiers lui posa son revolver sur la tempe, prêt à faire feu.

— Ton nom ? demanda le grand-duc, avant de donner l'ordre de lui fracasser la tête.

— Altesse, répondit Michel Strogoff, demandez-moi plutôt le nom de l'homme étendu à vos pieds !

— Cet homme, je le connais ! C'est un serviteur de mon frère ! C'est le courrier du czar !

— Cet homme, Altesse, n'est pas un courrier du czar ! C'est Ivan Ogareff !

— Ivan Ogareff ? s'écria le grand-duc.

— Oui, Ivan le traître !

— Mais toi, qui es-tu donc ?

— Michel Strogoff !

CHAPITRE XV

Conclusion

Michel Strogoff n'était pas, n'avait jamais été aveugle. Un phénomène pure-

ment humain, à la fois moral et physique, avait neutralisé l'action de la lame incandescente que l'exécuteur de l'empereur avait fait passer devant ses yeux.

On se rappelle qu'au moment du supplice, Marfa Strogoff était là, tendant les mains vers son fils. Michel Strogoff la regardait comme un fils peut regarder sa mère, quand c'est pour la dernière fois. Remontant à flots de son cœur à ses yeux, des larmes, que sa fierté essayait en vain de retenir, s'étaient amassées sous ses paupières et, en se volatilissant sur la cornée, lui avaient sauvé la vue. La couche de vapeur formée par ses larmes, s'interposant entre le sabre ardent et ses prunelles, avait suffi à annihiler l'action de la chaleur. C'est un effet identique à celui qui se produit lorsqu'un ouvrier fondeur, après avoir trempé sa main dans l'eau, lui fait impunément traverser un jet de fonte en fusion.

Michel Strogoff avait immédiatement compris le danger qu'il aurait couru à faire connaître son secret à qui que ce fût. Il avait senti le parti qu'il pourrait, au contraire, tirer de cette situation pour l'accomplissement de ses projets. C'est parce qu'on le croirait aveugle, qu'on le laisserait libre. Il fallait donc qu'il fût aveugle, qu'il le fût pour tous, même pour Nadia, qu'il le fût partout en un mot, et que pas un geste, à aucun moment, ne pût faire douter de la sincérité de son rôle.

Sa résolution était prise. Sa vie même il devait la risquer pour donner à tous

la preuve de sa cécité, et on sait comment il la risqua.

Seule, sa mère connaissait la vérité, et c'était sur la place même de Tomsk qu'il la lui avait dite à l'oreille, quand penché dans l'ombre sur elle, il la couvrait de ses baisers.

On comprend, dès lors, que lorsqu'Ivan Ogareff avait, par une cruelle ironie, placé la lettre impériale devant ses yeux qu'il croyait éteints, Michel Strogoff avait pu lire, avait lu cette lettre qui dévoilait les odieux desseins du traître. De là, cette énergie qu'il déploya pendant la seconde partie de son voyage. De là, cette destructrice volonté d'atteindre Irkoutsk et d'en arriver à remplir de vive voix sa mission.

Il savait que la ville devait être livrée ! Il savait que la vie du grand-duc était menacée ! Le salut du frère du czar et de la Sibérie était donc encore dans ses mains.

En quelques mots, toute cette histoire fut racontée au grand-duc, et Michel Strogoff dit aussi, et avec quelle émotion ! la part que Nadia avait prise à ces événements.

— Quelle est cette jeune fille ? demanda le grand-duc.

— La fille de l'exilé Wassili Fédor, répondit Michel Strogoff.

— La fille du commandant Fédor, dit le grand-duc, a cessé d'être la fille d'un exilé. Il n'y a plus d'exilés à Irkoutsk !

Nadia, moins forte dans la joie qu'elle ne l'avait été dans la douleur, tomba

aux genoux du grand-duc, qui la releva d'une main, pendant qu'il tendait l'autre à Michel Strogoff.

Une heure après, Nadia était dans les bras de son père.

Michel Strogoff, Nadia, Wassili Fédor étaient réunis. Ce fut, de part et d'autre, le plein épanouissement du bonheur.

Les Tartares avaient été repoussés dans leur double attaque contre la ville. Wassili Fédor, avec sa petite troupe, avait écarté les premiers assaillants qui s'étaient présentés à la porte de Bolchaïa, comptant qu'elle leur serait ouverte, et dont, par un instinctif pressentiment, il s'était obstiné à rester le défenseur.

En même temps que les Tartares étaient repoussés, les assiégés se rendaient maîtres de l'incendie. Le naphte liquide ayant rapidement brûlé à la surface de l'Angara, les flammes, concentrées sur les maisons de la rive, avaient respecté les autres quartiers de la ville.

Avant le jour, les troupes de Fédor-Khan étaient rentrées dans leurs campements, laissant bon nombre de morts sur le revers des remparts.

Un nombre des morts était la tsigane Sangarre, qui avait essayé vainement de rejoindre Ivan Ogareff.

(La suite à demain.)

VOGUE du QUAI CLAUDE-BERNARD

Inauguration du Grand Bal Public
Au Petit Élysée

Un orchestre d'élite et un éclairage féerique feront l'attrait de cet établissement qui sera installé sur le quai près la Faculté.

Le bal sera dirigé par M. Eugène Guillaud, ex-musicien des principaux bals de Lyon.

MAISON NOUVELLE

Anc. M^{re} BONNEFOND45, G^{de} rue de la Guillotière

Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. — Vêtements première communion.

Vu ses peu de frais généraux la maison vend 25 0/0 meilleur marché que les autres maisons.

COMPTABLE

disposant de ses soirées, demande à les utiliser. S'adresser ou écrire agence Fournier, n° 6.431.

Maison de Convalescence

M^{me} Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Église. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en viager.

GUÉRISON

radicale et en peu de jours, des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules Quet. — Traitement facile à suivre, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, présente l'efficacité dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la Ph^e Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. — Pommades contre les Dartres, d'une très réelle efficacité. Prix : 2 fr. le pot. — On fait des envois.

D^r DUCHARME

3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet : de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

BONS DE PANAMA

TIRAGE 15 AVRIL

Gros lot.....	500.000 fr.
1 lot de.....	100.000
2 lots de 10.000.....	20.000
2 lots de 5.000.....	10.000
5 lots de 2.000.....	10.000
50 lots de 1.000.....	50.000

Montant des lots... 690.000 fr.

Tous les Bons non sortis avec des lots seront remboursables ultérieurement à 400 francs.

Prix du Bon : 78 francs

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON
(A L'ENTRESOL)

PREMIÈRE MARQUE FRANÇAISE

CYCLES L. ROCHET DE PARIS

ACCESSOIRES — ATELIER SPÉCIAL
LEÇONS — Pour la Réparation
DES PNEUMATIQUES — En tous genres



EDGARG GAUTIER

SEUL AGENT POUR LA RÉGION

LYON - 3, Place Saint-Pothin, 3 - LYON

LE PNEUMATIQUE L. ROCHET BREVETÉ SE RÉPARE EN 5 MINUTES MAXIMUM

Le Championnat de France 1891-92, Bicyclette vitesse, a été remporté sur une machine L. ROCHET de Paris

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Théâtre des Célestins
TOUS LES SOIRS A 8 HEURES
et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2

LE VOYAGE DE SUZETTE

Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU

musique de M. Léon VASSEUR

DÉCORATIONS NOUVELLES de M. LE GOFF

350 COSTUMES NEUFS de la Maison BLOT

3 GRANDS BALLETS de M^{lle} Rita Papurello, Première danseuse

Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD

M^{lle} JEANNE BRÉAN M^{lle} FRANZI M. MONTAUBRY1^{re} chanteuse d'opéra des Folies-Dramatiques des Bouffes-Parisiens des Nouveautés

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, 1, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 4.000 fr.

2 fr. — — — — — 2.000 fr.

5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

LYON-HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
(10^e Année)

Revue horticole bi-mensuelle illustrée, des travaux de JARDINAGE de la Région

ABONNEMENTS : 1 an, 8 francs ; 6 mois, 5 francs

Le LYON-HORTICOLE paraît par fascicule de 16 à 24 pages, grand in-8°, le 15 et le 30 du mois et forme, à la fin de l'année, un fort volume de plus de 400 pages, illustré de nombreuses gravures.

Il est rédigé par des horticulteurs praticiens et des amateurs d'horticulture qui traitent :

Des Fleurs, des Fruits, des Arbres, de la Vigne, des Plantes utiles ou d'ornement, des Légumes, etc.

On s'abonne à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence, où les annonces sont reçues.

Vient de Paraître
LE WAGON
INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
CONTENANT
Le Nouveau Tarif
des billets simples et des billets aller et retour
PRIX : 30 CENTIMES

EN VENTE

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Et dans ses Succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

PREMIÈRE QUALITÉ

THÉ des MANDARINS

THÉ des MANDARINS

THÉ des MANDARINS

THÉ des MANDARINS

DÉPÔTS A LYON :
VERZIER, place Carnot, 10.
BOYREL, pl. St-Vincent, 4.
ROUSSET, r. des Archers, 4.
VERSET, quai de Bondy, 17.
GRANGE, rue Servient, 4.
JULLIAND, rue du Marché de Vaise, 4.
ALLEX, c. de la Liberté, 68.
VARLOT, rue Romarin, 3.
SALLAT, rue Mollière, 16.
DALLAT, rue Gentil, 43.
COLOMB, cours Morand, 22.
Vauve MINET, pl. Boule, 1.
ESPARVIER, r. St-Jean, 41.
Georges MILLE, r. Algérie, 22.
Vittori, 72.

A Villeurbanne : PAYAN, place des Maisons-Neuves, 20.
Demi-Lune : CHEVALIER, 3, route du Pont-d'Alai.
Oullins : JULLIARD, 26, grande-rue d'Oullins.

A Monplaisir : A. ROUX (Epicierie Parisienne), route de Grenoble, 65.

A Saint-Etienne : ESSERTEL, 11, place Fourneyron.
FOUGEROSSE, rue Gambetta, 33.

A Grenoble : Epicierie PETIT, 8-10-12, rue du Lyonnais.
GENTY (Epicierie Parisienne), r. des Clercs et r. Barrière.

A Mâcon : LABRUYÈRE, rue Philibert-Laguiche
A Bourg : Lucien GARÇON, 11 et 13, faubourg St-Nicolas.

A Trévoux : MAZUR, rue du Port.
A Chalon-sur-Saône : VERNIAUD (Epicierie Centrale), place de l'Hôtel-de-Ville.

DÉPÔT GÉNÉRAL :
PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON - 12, rue Confort, 12 - LYON

VIENT DE PARAÎTRE
LE
Cicérone de Lyon
(7^e ÉDITION)

Contenant : la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon.

Prix : 10 Centimes

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

BOURSE DE LYON

Du 8 Avril 1892

FONDS D'ÉTAT

3 % Français.....	97	Crédit Lyonnais.....	755
An porteur.....	1865	Mobilier Espagnol.....	85
Amortissable.....	105 40	B. Pays hongrois.....	384 50
4 1/2 1883.....	58 20	Banq. Esc. Paris.....	416 25
Italie 5 0/0.....	58 20	Banque d'Autriche.....	416 25
Espagne 4 0/0.....	58 20	Société Lyonnaise.....	600
Hongrie 4 0/0.....	58 20	Paris-Lyon-Médit.....	617 50
Autriche 4 0/0.....	58 20	Andalous.....	155
Russe 5 0/0.....	58 20	Chémis Autrich.....	155
— 4 0/0.....	58 20	Canal de Suez.....	2153 75
— 3 0/0.....	58 20	Canal interoc.....	320 62
— 2 0/0.....	58 20	Société f. lyonn.....	320 62
— 1 0/0.....	58 20		

OBLIGATIONS

Ville de Lyon.....	100 50	Lyon-Fourvière.....	343
V. de Paris.....	1865	Quai-Lyonnais.....	384 50
— 1869.....	525 25	S. f. f. lyonn.....	416 25
— 1871.....	410	Autriche-Hongr.....	416 25
— 1875.....	410	Beta-Alle.....	416 25
— 1876.....	410	Canal de Suez.....	2153 75
— 1880.....	410	Canal interoc.....	320 62
— 1883.....	410	Société f. lyonn.....	320 62
— 1885.....	410		
— 1886.....	410		
— 1887.....	410		
— 1888.....	410		
— 1889.....	410		
— 1890.....	410		
— 1891.....	410		
— 1892.....	410		

BOURSE DE PARIS

Du 8 Avril 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

COMPTANT
AU
COURS DE CLÔTURE
HAUSSE
BAISSE

3 0/0..... 96 90
3 0/0 nouveau..... 96 85
3 0/0 amort. ext..... 97 75
4 1/2 1883..... 105 70

TELEGRAPHIE PRIVÉE
CLOTURE D'HIER
VALEURS
PREMIER COURS
DERNIER COURS

96 85 3 0/0 Français..... 96 85
96 80 3 0/0 nouveau..... 96 80
105 72 4 1/2 Fr. (1883)..... 105 70
88 70 5 0/0 Italien..... 88 65
59 30 2 0/0 Espagn. ext..... 59 25

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 8 Avril 1892
ACTIONS
OBLIGATIONS

Trifail..... 378 50
Alpine..... 142
Thariss..... 125
Lantier..... 125
Hula-Bankowa..... 25
Champ-d'Or..... 25

BOURSE DE PARIS

Du 8 Avril 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

COMPTANT
AU
COURS DE CLÔTURE
HAUSSE
BAISSE

3 0/0..... 96 90
3 0/0 nouveau..... 96 85
3 0/0 amort. ext..... 97 75
4 1/2 1883..... 105 70

TELEGRAPHIE PRIVÉE
CLOTURE D'HIER
VALEURS
PREMIER COURS
DERNIER COURS

96 85 3 0/0 Français..... 96 85
96 80 3 0/0 nouveau..... 96 80
105 72 4 1/2 Fr. (1883)..... 105 70
88 70 5 0/0 Italien..... 88 65
59 30 2 0/0 Espagn. ext..... 59 25

COURS DES VALEURS EN BANQUE
Du 8 Avril 1892
ACTIONS
OBLIGATIONS

Trifail..... 378 50
Alpine..... 142
Thariss..... 125
Lantier..... 125
Hula-Bankowa..... 25
Champ-d'Or..... 25

BOURSE ÉTRANGÈRES
du 8 Avril

LONDRES
Consol. anglais..... 95 12
3 0/0..... 95 12
Roubaie..... 201 1/2
Russe 80..... 482
Russe 69..... 93 35
Russe 60..... 90 50

BERLIN
Roubaie..... 201 1/2
Russe 80..... 482
Russe 69..... 93 35
Russe 60..... 90 50

VIENNE
Roubaie..... 201 1/2
Russe 80..... 482
Russe 69..... 93 35
Russe 60..... 90 50

BOURSE ÉTRANGÈRES
du 8 Avril

LONDRES
Consol. anglais..... 95 12
3 0/0..... 95 12
Roubaie..... 201 1/2
Russe 80..... 482
Russe 69..... 93 35
Russe 60..... 90 50

BERLIN
Roubaie..... 201 1/2
Russe 80..... 482
Russe 69..... 93 35
Russe